ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agriculture, agroalimentaire et forêt : missions

Question écrite n° 215

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur sa feuille de route détaillée.

Texte de la réponse

Comme l'a indiqué le Premier ministre dans sa réponse à la question n° 138 (JO n° 29 A. N. page 4498) qui lui était adressée, les grandes lignes de la politique de la Nation ont été définies par le Premier ministre et présentées au parlement le 3 juillet lors de la déclaration de politique générale. Elles sont consultables sur le portail internet du gouvernement (gouvernement. fr) ainsi que sur le site internet de chacune des chambres. S'agissant de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, le Premier ministre a annoncé, lors de son discours de politique générale, la rédaction d'une loi d'avenir qui prendra la forme d'une loi-cadre définissant les orientations politiques pour les domaines de l'action gouvernementale susmentionnés. Par ailleurs, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a détaillé sa feuille de route à deux reprises déjà lors d'auditions publiques où il a été entendu par les commissions parlementaires des affaires économiques respectivement dans les deux chambres ; au Sénat le 23 juillet et à l'Assemblée Nationale le 31 juillet dernier. Les comptes-rendus de ces auditions sont disponibles sur le site internet de chacune des chambres.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Candelier
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 215
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt
Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 juillet 2012, page 4239
Réponse publiée au JO le : 14 août 2012, page 4755